

Traitement des semences



VibranceTM 500FS
Seed Treatment

syngenta.

GROUP	7	FUNGICIDE
GROUPE		FONGICIDE

This seed has been treated with sedaxane fungicide. Wear long-sleeved shirt, long pants, and chemical-resistant gloves when handling treated seed. Do not graze or feed livestock on seeded area for 45 days after planting small grain cereals, soybean, canola, rapeseed or mustard (Crop Subgroup 20A) or 60 days after planting corn, sorghum or dry beans and peas (Crop Subgroup 6C). Do not use for food, feed or oil processing. Store away from food and feed. / Ces semences ont été traitées avec le fongicide Sedaxane. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures issues des semences traitées ni les utiliser comme fourrage dans les 45 jours suivant le semis des petites céréales, du soja, du canola, du colza ou de la moutarde (sous-groupe de cultures 20A) ou dans les 60 jours suivant le semis du maïs, du sorgho, des haricots et des pois secs (sous-groupe de cultures 6C). Ne pas utiliser comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

REGISTRATION NO./N° D'HOMOLOGATION : 30438
PEST CONTROL PRODUCTS ACT/
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

FOM-00000

VIBRANCETM, the Alliance Frame , the Syngenta logo and the Purpose Icon  are trademarks of a Syngenta Group Company.

VIBRANCE^{MC}, le symbole de l'Alliance , le logo Syngenta et le symbole du But  sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

size 3 1/2 x 7

158 C

132 C

1675 C

133 C

BLACK